

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28/05/2020 visée en Préfecture le 03/06/2020 ;
- Vu l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'attestation d'exclusivité de maintenance du progiciel Marco par la société Agysoft (34790 GRABELS) ;
- Vu la décision du Maire en date du 22 février 2018, permettant l'acquisition et la maintenance du progiciel "Marcoweb" sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec la société Agysoft ;
- Vu le contrat de maintenance du logiciel, expirant le 31/12/2023 ;
- Considérant la fin de maintenance de la solution en monde internalisée à partir du 31/12/2023, imposant une migration en version SaaS ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration et la maintenance du logiciel Marco en version SaaS, avec la Société Agysoft (34790 GRABELS).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant décomposé comme suit:

- migration vers la version SaaS du logiciel Marco : 950 € HT la première année uniquement,
- forfait annuel de maintenance : 5 820 € HT dès la première année

Pour la première année, le montant global forfaitaire sera donc de 6 770.00 € HT. Si la version SaaS est mise en place avant le 31/12/2023, une remise concernant la maintenance de la version internalisée sera appliquée au prorata.

Article 3 :

La durée du marché est de 42 mois fermes (6 mois pour la migration, 36 mois de maintenance) à compter de l'accusé réception de sa notification. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2023 et suivants.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 JUIN 2023

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 20 juin 2023
Publié ou notifié le : 20 juin 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_06_265
Objet :	Migration et maintenance du logiciel MARCO en version
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230613-D2023_06_265-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230613-D2023_06_265-AI-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12762.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230613-D2023_06_265-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	57 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2023 à 17h29min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2023 à 17h29min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2023 à 17h29min54s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	20 juin 2023 à 17h40min06s	Reçu par le MI le 2023-06-20